

**Arrêté n°2025-4995 modifiant l'Arrêté n°2021-5494
portant composition de la commission permanente et des commissions spécialisées
de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

- Vu** le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1432-4 et D.1432-28 à D.1432-53 ;
- Vu** le décret n°2021-847 du 26 juin 2021 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie ;
- Vu** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de M. Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- Vu** l'arrêté n°2021-4990 du 28 octobre 2021 modifié du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie ;
- Vu** l'arrêté n°2021-5494 du 16 novembre 2021 modifié du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant composition de la Commission Permanente et des Commissions Spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie ;
- Vu** l'arrêté n°2024-0137 du 9 janvier 2024 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant composition de la Commission Permanente et des Commissions Spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie ;

ARRETE

Article 1 : Sont membres de la commission permanente

Collège 2 : Au titre des usagers de services de santé ou médico-sociaux

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Bernard PRADINES Association Roger Garin Albi	<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
M. Gérard REYSEGUIER Association Sésame Autisme Haute-Garonne	Mme Annie MORIN France REIN OCCITANIE LR	M. Mohammed GHADI Association des Familles Victimes du Saturnisme (AFVS)

Le reste sans changement

Collège 7 : Au titre des offreurs des services de santé

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Stéphane PAREIL ARSEAA Toulouse	M. Olivier PIERROT ADAPEI Hautes-Pyrénées	M. Pascal BROUSSE Directeur général GIHP OCCITANIE
Dr Jean-Christophe CALMES URPS Médecins	Dr Philippe CUQ URPS Médecins	Dr Laurence SAFONT URPS Médecins
Dr Jean THEVENOT Président CROM OCCITANIE	Dr Philippe CATHALA Membre CROM OCCITANIE	Dr Stéphane GRILL Membre CROM OCCITANIE
M. Pascal DELUBAC Directeur Général Clinique St Pierre Perpignan (FHP)	M. Fabrice DERBIAS Directeur de Territoire Pyrénées Orientales et Aude Groupe Elsan (FHP)	Dr Serge CONSTANTIN Président Directeur Général Clinique du Parc Castelnau-le-Lez (FHP)
Mme Emilie BERARD Déléguée Régionale FHF Occitanie (FHF)	M. Jean-Marie BOLLIET Directeur CH Carcassonne (FHF)	M. Barthélémy MAYOL Directeur CH Perpignan (FHF)

Le reste sans changement

Article 2 : Sont membres de la commission spécialisée de prévention

- **Président(e)** : sera désigné ultérieurement
- **Vice-présidente** : **Mme Valérie GARNIER**

Collège 2 : Au titre des usagers de services de santé ou médico-sociaux

Un représentant des associations de retraité et personnes âgées

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Claude DURAND Ingénieur Retraité	M. Michel LAGES France Alzheimer Haute Garonne	M. Renaud PUJOL Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR) Aude

Le reste sans changement

Collège 6 : *Au titre des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé*

Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Françoise CAYLA CREAI ORS OCCITANIE	Dr Vanina BONGARD Université Toulouse	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

Le reste sans changement

Collège 7 : *Au titre des offreurs des services de santé*

Un représentant mentionné au a), b), c) ou d) du collège des offreurs des services de santé

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Pascal DELUBAC Directeur Général Clinique St Pierre Perpignan (FHP)	M. Fabrice DERBIAS Directeur de Territoire Pyrénées Orientales et Aude Groupe Elsan (FHP)	Dr Serge CONSTANTIN Président Directeur Général Clinique du Parc Castelnau-le-Lez (FHP)

Le reste sans changement

Deux membres des unions régionales de professionnels de santé

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Patrick SAUT URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	M. Philippe JOURDAN URPS Chirurgiens-dentistes	M. Xavier CALOIN URPS Infirmiers
Mme Valérie GARNIER URPS Pharmaciens	Mme Aurélie ICHE URPS Orthophonistes	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

Article 3 : *Sont membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins*

- **Président : Pr Jean-Emmanuel DE LA COUSSAYE**
- **Vice-président : Dr Jean-Christophe CALMES**

Collège 6 : *Au titre des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé*

Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Françoise CAYLA CREAI ORS Occitanie	Dr Vanina BONGARD Université Toulouse	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

Le reste sans changement

Collège 7 : *Au titre des offreurs des services de santé*

Cinq représentants des établissements publics de santé dont trois présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Jean François LEFEBVRE Directeur Général CHU Toulouse FHF Occitanie	M. Philippe PERIDONT Directeur CH Castres-Mazamet FHF Occitanie	Mme Amandine PAPIN Directrice des Hôpitaux Du Bassin de Thau FHF Occitanie
Mme Emilie BERARD Déléguée Régionale FHF Occitanie	M. Jean Marie BOLLIET Directeur CH Carcassonne FHF Occitanie	M. Barthélémy MAYOL Directeur CH Perpignan FHF Occitanie

Mme Sonia LAZAROVICI PCME CH Carcassonne FHF Occitanie	Dr Willy VAILLANT Président de la CME CH d'Auch FHF Occitanie	Dr David MESTERY Président de la CME CH Bagnères-de-Bigorre FHF Occitanie
Dr Anne Hélène MONCANY Présidente de la CME CH Gérard Marchant Toulouse FHF Occitanie	Dr Grégory MONNIER Président de la CME CHS d'Uzès Le Mas Careiron FHF Occitanie	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
Pr Michel PRUDHOMME Président de la CME CHU Nîmes FHF Occitanie	Pr Fatemeh NOURHASHEMI Président de la CME CHU Toulouse FHF Occitanie	Pr Jean Luc PASQUIE Président de la CME CHU Montpellier FHF Occitanie

Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif dont un président de conférence médicale d'établissement

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Pascal DELUBAC Directeur Général Clinique St Pierre Perpignan (FHP)	M. Fabrice DERBIAS Directeur de Territoire Pyrénées Orientales et Aude Groupe Elsan (FHP)	Dr Serge CONSTANTIN Président Directeur Général Clinique du Parc Castelnau-le-Lez (FHP)
Dr Clément CAPDEVILA Président de la CME Clinique St Jean Sud de France St Jean de Védas (FHP)	Dr Claire BRENIER-CAVAILLON Présidente de la CME Clinique des Minimes Toulouse (FHP)	Dr Sébastien FOURNIER-FAVRE Président de la CME Polyclinique Saint Roch Montpellier (FHP)

Le reste sans changement

Un représentant parmi les responsables des centres de santé et des maisons de santé implantés dans la région

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Michel DUTECH Président FECOP	M. Jean-Marie GARCIA Caisse des Mines SUD	M. Mark OUDE ENGBERINK Gérant coordonnateur MSPU Cabestany

Le reste sans changement

Article 4 : Sont membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux

- **Président : M. Philippe JOURDY**
- **Vice-présidente : Dr Nicole CRISTOFARI**

Collège 2 : Au titre des usagers de services de santé ou médico-sociaux

Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Mme Josette ARVIEU Déléguée Départementale UNAFAM 31	Mme Madeleine TEISSEDRE Déléguée Départementale UNAFAM 34	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
Mme Laurence POCHARD Comité de l'Hérault Ligue nationale contre le cancer	M. Yves VILLENEUVE Comité de l'Ariège Ligue nationale contre le cancer	M. Bernard DELPECH Vice-Président Délégué Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) 31

Deux représentants des associations de retraités et de personnes âgées

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Bernard PRADINES Association Roger Garin Albi	<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
Mme Colette CASANOVA UNSA 30	M. Erick MICHEL FSU 30	M. Christian PONCINI Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) 09

Le reste sans changement

Article 5 : Sont membres de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé

- **Président : Pr Jean-Michel BRUEL**
- **Vice-présidente : Dr Catherine COUSERGUE**

Collège 2 : Au titre des usagers de services de santé ou médico-sociaux

Trois représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Bertrand VERINE Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (FAF-LR) Languedoc Roussillon	<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
M. André GUINVARCH Président Union Régionale des Associations Familiales (URAF) Occitanie	M. Michel Francis ARNOULD Adhérent bénévole CDAFL 81 Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL)	Mme Josiane VOIRIN Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) 30
Pr Jean-Michel BRUEL France Assos Santé Occitanie	Mme Gèneviève CANAPA Présidente Visite des malades dans les établissements hospitaliers (VMEH) 11	Mme Jacqueline PARIS Association Vivre Mieux le Lymphoedème (AVML) Montpellier

Deux représentants des associations de retraités et de personnes âgées

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Bernard PRADINES Association Roger Garin Albi	<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
M. Claude DURAND Ingénieur Retraité	M. Michel LAGES France Alzheimer 31	M. Renaud PUJOL Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR) 11

Le reste sans changement

Article 6 : Les autres dispositions de l'arrêté n°2021-5494 modifié relatif à la composition de la commission permanente et des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie demeurent inchangées.

Article 7 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 8 : Le Directeur de la direction des Droits des Usagers, des Affaires Juridiques, de l'Inspection Contrôle et de la Qualité de l'ARS et le Président de la CRSA sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Montpellier, le 6 août 2025

Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé Occitanie



Didier JAFFRE